

**Allianz Global Investors GmbH, succursale luxembourgeoise**  
L-2633 Senningerberg, 6 A, route de Trèves  
R.C.S. Luxembourg B 182.855

**Avis aux actionnaires**

La Société de gestion Allianz Global Investors GmbH (« la Société de gestion »), avec l'accord du dépositaire State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise (« le dépositaire »), a décidé d'apporter, au 10 mars 2021, les modifications suivantes aux fonds énumérés ci-après :

| Fonds                                    | Objectif d'investissement  | Principes d'investissement  |
|--|--|---|
| Allianz Stiftungsfonds<br>Nachhaltigkeit | L'objectif de la politique d'investissement est d'obtenir un rendement adéquat et continu et de préserver, dans la mesure du possible, la valeur économique des actifs investis. Afin de générer un revenu positif distribuable en euros, une croissance du capital à long terme est recherchée par le biais d'une allocation dynamique en actions et en titres à revenu fixe et variable dont les émetteurs sont, d'après l'évaluation de la direction, en conformité avec les critères de la stratégie d'investissement durable et responsable. <del>L'analyse de durabilité tient compte en particulier des critères de politique environnementale, de politique sociale et de gouvernance d'entreprise des émetteurs d'actions et d'obligations concernés.</del> | <p>1. <u>La société de gestion applique une procédure de gestion active des risques qui lui permet de surveiller et de mesurer à tout moment le risque lié aux positions de placement ainsi que leur part dans le profil de risque global du portefeuille de placements. Les objectifs de la politique d'investissement sont poursuivis dans le respect du principe de la répartition des risques. D'une manière générale, il convient de noter que la performance des parts du Fonds est essentiellement déterminée par les variations quotidiennes des cours des actifs et des revenus du Fonds.</u></p> <p>2. <u>La sélection des actifs à acquérir pour le Fonds respecte les principes de sélection et les critères d'exclusion suivants fondés sur la stratégie SRI :</u></p> <p>a) <u>Les actifs du Fonds sont investis dans des actifs qui sont soumis ou satisfont aux caractéristiques sociales, environnementales, commerciales et de gouvernance de la stratégie SRI. Au moins 90 % du portefeuille du Fonds sont évalués par une</u></p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <p><u>notation SRI. À cet égard, le portefeuille ne comprend pas de produits dérivés qui ne disposent d'aucune notation SRI, ni d'actifs qui, par leur nature, ne présentent aucune notation SRI (par exemple les espèces et les dépôts).</u></p> <p>b) <u>Le Fonds n'investit pas dans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>les titres émis par des sociétés qui participent à la production de tabac</u></li><li>- <u>les titres émis par des sociétés qui participent à la distribution des produits du tabac, et réalisent plus de 10 % de leurs revenus à partir de cette activité</u></li></ul> <p>c) <u>Le Fonds n'investit pas dans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>les titres émis par des sociétés impliquées dans la fabrication d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium enrichi, phosphore blanc et armes nucléaires)</u></li><li>- <u>les titres émis par des sociétés dont plus de 10 % de leurs revenus proviennent de la participation à la fabrication d'équipements militaires et à des services connexes.</u></li></ul> <p>d) <u>Le Fonds n'investit pas dans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>les titres émis par des</u></li></ul> |
|--|--|--|

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p><u>sociétés dont plus de 10 % de leurs revenus proviennent de l'extraction de charbon thermique ou de l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz</u></p> <p>e) <u>Le Fonds n'investit pas dans des titres émis par des sociétés productrices classiques de pétrole et de gaz, qui réalisent moins de 40 % de leurs revenus dans le secteur du gaz naturel</u></p> <p>f) <u>Le Fonds n'investit pas dans :</u><br/><u>les titres émis par des entreprises de services publics dont</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>plus de 10 % de la production d'électricité est basée sur le charbon ;</u></li><li>- <u>plus de 30 % de la production d'électricité est basée sur le pétrole et le gaz, ou</u></li><li>- <u>plus de 30 % de la production d'électricité est basée sur l'énergie nucléaire.</u></li></ul> <p>g) <u>Le Fonds n'investit pas dans des titres émis par des sociétés qui sont fortement contestées en ce qui concerne le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Si une société détenue par l'un de nos fonds d'investissement durable et responsable est impliquée dans une controverse sérieuse au sujet des principes de l'UNGC, un</u></p> |
|--|--|---|

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <u>processus interne est lancé afin de clarifier la situation avec cette société. Cette confrontation active peut durer plusieurs années. Si ces mesures ne peuvent pas entraîner de modification, le Fonds se sépare alors des positions détenues.</u> |
|--|--|---|

Les actionnaires qui n'acceptent pas les modifications susmentionnées peuvent restituer leurs actions jusqu'au 9 mars 2021, sans commission de rachat (hors taxes éventuelles) ou de conversion.

À compter de la date d'entrée en vigueur de ces modifications, les prospectus mis à jour pourront être consultés ou obtenus gratuitement par les actionnaires auprès du siège de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, auprès de la succursale luxembourgeoise de la Société de gestion ainsi qu'auprès des Agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise) et dans chaque pays où le Fonds est enregistré à des fins de distribution publique.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com> ainsi qu'auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS BELGIUM, Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320, B-1000 Brussels).

Senningerberg, février 2021

Luxembourg, février 2021

La Société de gestion

Le dépositaire

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale allemande prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.